



UN MANDAT POUR PROTÉGER. LES RESSOURCES POUR RÉUSSIR ?

RENFORCER LE MAINTIEN DE LA PAIX
EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AMNESTY
INTERNATIONAL



Amnesty International Publications

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2016 par
Amnesty International Publications
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni
www.amnesty.org/fr

© Amnesty International Publications 2016

Index : AFR 19/3263/2016

Original : anglais

Imprimé par Amnesty International, Secrétariat international, Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, veuillez écrire à copyright@amnesty.org.

Photo de couverture : Des véhicules blindés de la mission de maintien de la paix des Nations unies, MINUSCA, patrouillent dans les rues après qu'un musulman a été brûlé vif par des chrétiens à Bangui, en République centrafricaine, le 9 octobre 2014. © Getty Images

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	8
MÉTHODOLOGIE ET CHAMP DE RECHERCHE	9
CHAPITRE 1 : HISTOIRE ET DÉFIS DE LA MINUSCA	10
De septembre 2014 à septembre 2015 : la première année de la MINUSCA	10
Du 26 septembre au 1 ^{er} octobre 2015 : la MINUSCA peine à réagir à une flambée de violences	12
D'octobre 2015 à janvier 2016 : gérer les tensions électorales et préélectorales	15
CHAPITRE 2 : FACTEURS STRUCTURELS LIMITANT L'EFFICACITÉ DE LA MINUSCA	17
Mandat et capacité de l'État	17
Effectifs du personnel en uniforme au sein de la MINUSCA	19
Formation, équipement et conditions de vie du personnel en uniforme	20
Collecte d'informations, capacité d'alerte et image de la MINUSCA	23
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	25

SYNTHÈSE

Alors que la République centrafricaine essaie de mettre fin à un cycle de plusieurs années de violences et d'instabilité, notamment en organisant des élections visant à mettre un terme à la période de transition politique, la communauté internationale et les autorités centrafricaines ont la possibilité de tourner une page de l'histoire du pays. Toutefois, elles ne pourront saisir cette occasion que si tous les acteurs redoublent d'efforts pour protéger les civils et garantir à toutes les victimes du conflit la justice, la vérité et des réparations.

Le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en septembre 2014 a constitué la preuve de la volonté sincère de la communauté internationale de mettre un terme à la spirale de violences qui, depuis décembre 2013, avait conduit à la mort de plus de 5 000 civils et au déplacement de près d'un million de personnes en République centrafricaine. Des groupes armés, ainsi que des membres des forces de sécurité centrafricaines, ont commis des crimes relevant du droit international, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, mais aussi des violations des droits humains, tels que des homicides illégaux, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, des enlèvements, des agressions sexuelles, des pillages et des dégradations de biens appartenant à autrui. Peu des responsables présumés de ces crimes ont fait l'objet d'enquêtes ou ont été appréhendés, ce qui alimente le cycle d'impunité et d'insécurité dans le pays.

Depuis leur déploiement, faisant souvent preuve de courage au prix de sacrifices considérables, les forces de la MINUSCA ont sauvé de nombreuses vies et empêché le conflit en République centrafricaine de dégénérer en un carnage encore plus grave. Amnesty International reste favorable au déploiement de la MINUSCA en République centrafricaine, mais l'organisation estime que la capacité de réaction de la Mission présente des insuffisances depuis les premiers jours de son intervention.

Ces failles ont une nouvelle fois été révélées au grand jour le 26 septembre 2015, lorsqu'une flambée de violences a éclaté à Bangui et a duré trois jours. Pendant cette période de chaos, au moins 75 personnes, principalement des civils, ont été tuées, plus de 42 000 autres ont été déplacées, au moins 12 femmes ont été violées dans un arrondissement de la capitale au cours de la seule première journée et plus de 500 détenus se sont évadés de la prison principale de Bangui.

Malgré la présence à Bangui de 2 660 policiers et militaires des Nations unies et l'implantation d'une base de la MINUSCA à seulement un peu plus d'un kilomètre du lieu où les violences ont éclaté, des témoins ont indiqué que les forces de la MINUSCA avaient été quasiment absentes des principales zones du conflit jusqu'à tard dans l'après-midi du 27 septembre. Ils ont également affirmé que les forces de la MINUSCA avaient été incapables d'aider au transfert des blessés graves vers l'hôpital comme le leur demandait le personnel médical.

Ce n'est qu'au bout du troisième jour de violences, le 28 septembre, que la MINUSCA, accompagnée de la force d'intervention française de l'opération *Sangaris*, a pris des mesures pour détruire les barrages routiers érigés par les milices anti-balaka, elles-mêmes parfois soutenues par des membres des Forces armées centrafricaines (FACA), et empêcher que les violences ne s'amplifient.

Malgré la crainte d'un accroissement des tensions à l'approche des élections, la MINUSCA a agi avec plus de succès au cours des mois qui ont suivi, parvenant à empêcher, avec l'aide des forces françaises de l'opération *Sangaris*, que les forces de l'ancienne Séléka ne progressent en direction de Bangui. Les forces de la MINUSCA ont également réussi à contenir une nouvelle flambée de violences dans la capitale lorsque des miliciens anti-balaka ont attaqué une délégation de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) à proximité de l'aéroport. Au moment de la publication de ce rapport, les forces de la Mission avaient par ailleurs sécurisé une visite du pape, un référendum constitutionnel et un tour d'élections nationales, empêchant que des violences de grande ampleur ne soient commises.

Si des progrès ont été réalisés, c'est en partie grâce à certaines des mesures prises par la MINUSCA pour combler les lacunes qu'elle avait montrées lors des violences de septembre, notamment le renforcement de la Bangui Joint Task Force (BJTF, centre opérationnel conjoint de Bangui), la réorganisation de sa chaîne de commandement, l'utilisation de nouveaux équipements tels que des moyens de reconnaissance aérienne, et l'amélioration du dialogue avec les habitants de Bangui afin de corriger sa stratégie de protection des civils.

Pourtant, sans des mesures plus importantes pour renforcer la MINUSCA, rien ne permettra d'empêcher de façon certaine que de nouvelles violences ne menacent la stabilité du pays et la sécurité des citoyens. Le risque est d'autant plus grand que la France a annoncé en janvier 2016 que la majorité de ses forces d'intervention, qui ont fourni un soutien essentiel à la MINUSCA, se retireront avant la fin de l'année.

Amnesty International a rencontré 85 personnes à Bangui et Carnot en octobre et novembre 2015 afin d'analyser la réaction de la MINUSCA aux violences de septembre 2015 et d'identifier les mesures nécessaires pour améliorer ses performances. Parmi les personnes interrogées figuraient des membres haut placés de la MINUSCA, aussi bien des militaires que des civils, des représentants du gouvernement, des diplomates, des membres d'ONG nationales et internationales et des membres de groupes armés, mais aussi des témoins et des victimes de crimes relevant du droit international, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Amnesty International a partagé ses conclusions provisoires avec la MINUSCA et le Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP).

Les entretiens réalisés ont mis en évidence le fait que des causes spécifiques à court terme limitaient la capacité de réaction de la MINUSCA. Par exemple, les violences du mois de septembre ont éclaté alors que la présidente de transition et une grande partie des responsables de la MINUSCA étaient à l'étranger. Bien que ceux-ci aient maintenu le contact avec les responsables restés en République centrafricaine et qu'ils soient retournés dans le pays quelques jours après le début du conflit, leur absence a pu retarder la réaction de la MINUSCA. Le manque de coordination entre les différentes entités militaires a également empêché la mobilisation de plus de 450 soldats stationnés à Bangui au cours des premiers jours de violences.

Dans l'un des contextes les plus difficiles au monde en termes de maintien de la paix, il est en outre évident que la MINUSCA souffre d'un certain nombre de difficultés et de limites plus structurelles, qui ont été révélées au grand jour en septembre et pourraient l'être à nouveau si aucune mesure n'est prise rapidement.

Un grand nombre des personnes interrogées ont fait état d'un décalage flagrant entre la complexité du mandat multidimensionnel de la MINUSCA et les moyens disponibles pour remplir ce mandat. En effet, la MINUSCA a trop souvent été contrainte de privilégier certains

aspects de son mandat au détriment d'autres. Par exemple, un certain nombre d'auteurs présumés de crimes relevant du droit international, y compris des personnes qui continuent à provoquer des violences, n'ont pas fait l'objet d'enquêtes et n'ont pas été appréhendés car la MINUSCA craignait de ne pas être capable d'en gérer les conséquences. Cette situation ne peut plus durer.

Les difficultés auxquelles la MINUSCA est confrontée sont aussi aggravées par la très grande faiblesse de l'État centrafricain, qui conserve la responsabilité principale de la protection des civils et de l'administration de la justice. Elles sont en outre accrues par le comportement de certains éléments des forces de sécurité du pays, qui collaborent avec des groupes armés et commettent des violations des droits humains. Les prochaines autorités du pays devront donc avoir pour priorité l'élaboration d'une stratégie claire de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité.

La plupart des personnes interrogées pensaient également que trop peu de soldats avaient été déployés et que beaucoup de ceux qui l'avaient été n'avaient pas le niveau attendu, notamment parce qu'ils n'étaient pas bien formés, qu'ils n'étaient pas toujours conscients de leur obligation de rendre des comptes et qu'ils manquaient d'équipements, mais aussi dans certains cas de discipline et de motivation. Certains soldats eux-mêmes vivent dans des conditions déplorables, leur salaire ne leur est pas versé et ils restent déployés pendant longtemps sans relève. Des militaires ont par ailleurs été accusés d'avoir directement participé à des violations des droits humains, telles que le recours excessif à la force, l'extorsion et l'exploitation sexuelle.

Enfin, après que la MINUSCA a été prise par surprise par la flambée de violences de septembre, plusieurs personnes interrogées ont mis en avant les difficultés de la Mission à rassembler et analyser des informations afin d'anticiper et d'empêcher les violences, ainsi qu'à asseoir sa légitimité aux yeux de la population, qui considère de plus en plus que la MINUSCA n'est pas capable ou ne souhaite pas la protéger, sentiment que les groupes armés exploitent pour justifier leur existence.

Étant donné qu'un nouveau gouvernement doit bientôt être élu et que le mandat de la MINUSCA doit être prochainement renouvelé, le moment est idéal pour les autorités centrafricaines et la communauté internationale de travailler main dans la main et de redoubler d'efforts et d'investissement afin que l'opération de maintien de la paix soit renforcée, que les civils soient protégés, que les responsables présumés de crimes relevant du droit international soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables devant des juridictions civiles de droit commun et que le pays soit accompagné sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables.

INTRODUCTION

Dès début 2014, alors que la République centrafricaine traversait la période la plus intense d'une guerre civile qui a fait plus de 5 000 morts et près d'un million de personnes déplacées, Amnesty International avait appelé la communauté internationale à déployer une force de maintien de la paix des Nations unies pour protéger les civils contre les groupes armés qui s'attaquaient à eux¹.

Amnesty International a lancé cet appel parce qu'elle considérait que, dans un contexte d'escalade de la violence, une force de maintien de la paix était nécessaire pour sauver des milliers de vies et parce que l'engagement total des Nations unies en République centrafricaine offrirait la possibilité de garantir la justice, la vérité et des réparations aux victimes du conflit et d'amener les auteurs de crimes relevant du droit international et de violations des droits humains à rendre des comptes.

Amnesty International reste favorable à la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans le pays et reconnaît que, malgré de nombreuses difficultés, la MINUSCA, soutenue par les forces françaises de l'opération *Sangaris*, a permis de sauver de nombreuses vies et continue d'apporter sa contribution à la transition et aux efforts en matière d'obligation de rendre des comptes dans le pays. Amnesty International estime également que les forces de maintien de la paix ont payé leur présence au prix fort, plusieurs de ses membres ayant été tués au combat et beaucoup d'autres gravement blessés.

Toutefois, comme de nombreuses organisations, Amnesty International craint que la MINUSCA ne dispose pas des ressources nécessaires pour remplir la mission que lui a confiée le Conseil de sécurité des Nations unies, notamment pour protéger les civils. L'organisation estime que ces faiblesses doivent être abordées, en particulier au moment de l'examen du renouvellement du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité des Nations unies, prévu en avril 2016.

Le présent document a pour objectif de proposer une contribution constructive à un processus d'examen des limites de la MINUSCA, et d'identifier des moyens de les surmonter afin de garantir une meilleure protection des civils et de mettre un terme aux graves violations des droits humains commises en République centrafricaine. Amnesty International pense qu'un renforcement de la MINUSCA est indispensable pour faire cesser le cycle de violence et d'injustice qui mine la République centrafricaine depuis si longtemps.

¹ Amnesty International, *République centrafricaine. Crimes de guerre et crimes contre l'humanité à Bangui*, 19 décembre 2013, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2013/12/central-african-republic-war-crimes-and-crimes-against-humanity-bangui/> (consulté le 12 décembre 2015).

MÉTHODOLOGIE ET CHAMP DE RECHERCHE

Entre le 14 octobre et le 23 novembre 2015, Amnesty International a conduit des entretiens avec 85 personnes à Bangui et Carnot. Parmi les personnes interrogées figuraient des membres haut placés de la MINUSCA, aussi bien des militaires que des civils, des représentants du gouvernement, des diplomates, des membres d'ONG nationales et internationales et des membres de groupes armés, mais aussi des témoins et des victimes de crimes relevant du droit international, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits.

Les travaux de recherche qu'Amnesty International a menés ont tout d'abord porté sur les événements des 26, 27 et 28 septembre 2015, et ont consisté à rassembler des preuves et divers points de vue quant à la flambée de violences et à la réaction de la MINUSCA à ces événements. Amnesty International a également recueilli l'opinion et l'analyse de nombreuses parties prenantes de premier plan disposant d'une connaissance approfondie de la Mission afin de comprendre leur point de vue sur la capacité actuelle de la MINUSCA à protéger les civils et d'obtenir leurs recommandations. Ces points de vue ont été compilés et sont présentés dans le présent document. Dans le cadre de ces travaux, Amnesty International n'a pas cherché à analyser en profondeur les moyens civils de la MINUSCA, ni les progrès réalisés en matière de lutte contre l'impunité, de promotion d'une réforme du secteur de la sécurité et de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ou d'obtention d'un accord politique de paix.

Les recherches de l'organisation se sont limitées à l'évaluation de la capacité du personnel en uniforme de la MINUSCA à protéger les civils. Néanmoins, Amnesty International estime que toute mission de protection des civils efficace en République centrafricaine nécessitera une composante civile plus forte au sein de la MINUSCA, des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité, une réhabilitation des systèmes judiciaire et pénitentiaire, un processus efficace de DDR et, à terme, une résolution politique du conflit en cours.

Ce rapport s'appuie également sur d'autres recherches menées par Amnesty International en République centrafricaine, notamment les rapports et synthèses publiés depuis le regain de violence de décembre 2013.

Nos conclusions préliminaires ont été présentées à la MINUSCA et au Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies (DOMP) et les réactions de ces deux organes ont été intégrées au rapport final.

Les personnes interrogées ont été informées de l'objectif de nos recherches et de la façon dont les informations fournies seraient utilisées et pourquoi. Amnesty international a obtenu le consentement de chacune des personnes interrogées et a veillé à leur anonymat et à la confidentialité de leurs témoignages.

CHAPITRE 1 : HISTOIRE ET DÉFIS DE LA MINUSCA

De septembre 2014 à septembre 2015 : la première année de la MINUSCA

La création d'une mission de maintien de la paix a considérablement accru le rôle des Nations unies, qui ont approuvé le déploiement de 11 820 membres du personnel en uniforme, ayant diverses responsabilités dont la protection des civils, le soutien à la mise en œuvre du processus de transition, la facilitation de l'aide humanitaire, la protection et la promotion des droits humains, le soutien à la justice nationale et internationale, et la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)². Avant cette résolution, les Nations unies avaient eu pour seul rôle d'autoriser le déploiement de la MISCA, Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite de l'Union africaine, ainsi que celui de l'opération française *Sangaris*, de faciliter l'aide humanitaire et de jouer un rôle politique par l'intermédiaire du Bureau intégré de l'Organisation des Nations unies en Centrafrique (BINUCA³).

Le déploiement de la MINUSCA, qui dispose de plus de moyens et d'un mandat plus étendu que la MISCA, a contribué à créer un environnement plus sûr et à empêcher que le conflit ne reprenne une trop grande ampleur. Toutefois, les violences, l'insécurité et l'impunité perdurent, et la MINUSCA n'a pas toujours été en mesure de réagir de façon efficace.

Par exemple, en octobre 2014, moins d'un mois après le déploiement de la MINUSCA, des dizaines de civils, dont plusieurs enfants, ont été tués, et des milliers de personnes ont été déplacées en conséquence de violences qui ont éclaté à Bangui, Dekoa et Bambari. Amnesty International a rassemblé des informations sur plusieurs attaques de civils. Dans la plupart des cas, la MINUSCA a été incapable d'empêcher ces attaques, mais elle a pu empêcher les homicides qui auraient mené à un massacre bien plus important⁴.

L'insécurité persistante que subissent les musulmans dans le pays, dont la plupart ont été contraints de fuir ou ont été tués depuis la fin 2013, est également symptomatique de l'incapacité de la MINUSCA à assurer la sécurité sur l'ensemble du vaste territoire de la République centrafricaine. Si la MINUSCA a protégé un certain nombre d'« enclaves » où sont regroupés des musulmans, beaucoup de ceux qui ne s'y trouvent pas vivent constamment sous la menace d'une attaque des anti-balaka. Dans l'ouest du pays, entre

² Résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies, 10 avril 2014, <http://www.un.org/press/fr/2014/CS11349.doc.htm> (consulté le 16 janvier 2016).

³ Créé en janvier 2010, le BINUCA avait pour mission de consolider la paix en République centrafricaine, de favoriser la réconciliation nationale, de renforcer les institutions démocratiques, ainsi que de promouvoir et protéger les droits humains, <http://binuca.unmissions.org/Default.aspx?alias=binuca.unmissions.org&language=fr-FR> (consulté le 16 janvier 2016).

⁴ Amnesty International, *République centrafricaine. La crédibilité des Nations unies est en jeu face à la multiplication des attaques contre les civils*, 6 novembre 2014, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2014/11/central-african-republic-un-credibility-stake-amid-rising-attacks-against-civilians/> (consulté le 16 janvier 2016) et *République centrafricaine. L'impunité alimente la violence*, 11 décembre 2014, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/011/2014/fr/> (consulté le 16 janvier 2016).

autres, Amnesty International a rassemblé des informations indiquant que de nombreux musulmans s'étaient vu interdire de pratiquer ou d'afficher leur religion en public et que, menacés de mort, certains avaient été convertis de force au christianisme⁵. Dans la plupart des cas recensés, la MINUSCA n'a eu aucun effet dissuasif vis-à-vis des anti-balaka, car ses forces patrouillaient rarement dans la zone en raison du faible effectif disponible et de sa mobilité limitée⁶.

Amnesty International a mis en avant d'autres sujets de préoccupation au cours de la première année d'activité de la MINUSCA, notamment le maintien de l'ordre et la lutte contre l'impunité. Si les autorités centrafricaines conservent la responsabilité principale dans ces domaines, la résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies confère à la MINUSCA le pouvoir d'adopter des « mesures temporaires d'urgence » afin de maintenir l'ordre public fondamental et de lutter contre l'impunité⁷. Ces mesures incluent : la possibilité d'arrêter, de détenir et de livrer aux autorités des personnes ou des groupes incitant à la perpétration d'actes criminels, ou préparant, commettant ou ayant commis de tels actes dans le cadre du conflit. La MINUSCA a en outre le pouvoir de jouer un rôle de conseil dans le cadre des enquêtes et des procédures judiciaires⁸. Dans ce contexte, des enquêtes ont été menées, quelques responsables de groupes armés ont été arrêtés et sept personnes ont fait l'objet de sanctions des Nations unies. Toutefois, la plupart des hauts responsables soupçonnés de crimes relevant du droit international n'ont pas fait l'objet d'enquêtes et n'ont pas été arrêtés⁹.

La République centrafricaine étant un État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi qu'à d'autres traités relatifs aux droits humains, les autorités du pays ont l'obligation de traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains et de crimes relevant du droit international, dans le cadre de procès équitables devant des juridictions civiles de droit commun et sans recours à la peine de mort. Cette obligation s'applique également en vertu du droit international coutumier.

Des membres des forces de maintien de la paix de la MINUSCA ont également été impliqués dans plusieurs affaires de recours excessif à la force et d'exploitation et atteintes sexuelles¹⁰.

⁵ Amnesty International, *République centrafricaine. Identité effacée*, 30 juillet 2015, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/2165/2015/fr/>.

⁶ Amnesty International, *République centrafricaine. Identité effacée*, 30 juillet 2015, <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/2165/2015/fr/>.

⁷ Résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies, § 40, 10 avril 2014, <http://www.un.org/press/fr/2014/CS11349.doc.htm> (consulté le 16 janvier 2016).

⁸ Rapport du secrétaire général des Nations unies sur la situation en République centrafricaine, § 56, août 2014, http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/562 (consulté le 21 janvier 2016).

⁹ Parmi les personnalités de haut rang arrêtées figuraient les responsables de groupes armés Rodrigue Ngaïbona (« général Andjilo ») et Brice Namsio (« Emotion », qui s'est évadé de prison en septembre 2015). Au total, selon le rapport du secrétaire général des Nations unies sur la République centrafricaine (juillet 2015), la MINUSCA a pris en charge l'arrestation et le transfert de 365 suspects de droit commun entre le 15 septembre 2014 et le 30 juin 2015. Fin 2015, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies avait inscrit sur sa liste sept personnes, dont les avoirs ont été gelés et qui se sont vu interdire de voyager. <https://www.un.org/sc/suborg/sites/www.un.org.sc.suborg/files/2127.pdf> [en anglais] (consulté le 16 janvier 2016).

¹⁰ Voir, par exemple, *République centrafricaine. L'impunité alimente la violence*, 11 décembre 2014, (Index : AFR 19/011/2014), <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/011/2014/fr/> (consulté le 16 janvier 2016).

Par exemple, en août 2015, Amnesty International a recueilli des éléments laissant supposer qu'une jeune fille de 12 ans avait été violée par des soldats de la MINUSCA¹¹. Ces révélations ont conduit à la démission du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en République centrafricaine, Babacar Gaye, et à l'ouverture d'une enquête du Bureau des services de contrôle interne des Nations unies.

Du 26 septembre au 1^{er} octobre 2015 : la MINUSCA peine à réagir à une flambée de violences

En septembre 2015, les forces déployées par la MINUSCA étaient plus importantes qu'un an auparavant, mais la Mission manquait toujours de personnel et d'équipements alors qu'approchait une période électorale tendue et imprévisible. Ces faiblesses se sont révélées criantes lors d'une semaine d'intenses violences, les pires à Bangui depuis début 2014.

En effet, pendant la semaine du 26 septembre au 1^{er} octobre 2015, marquée par une flambée de violences à Bangui, plus de 75 personnes, dont beaucoup de civils, ont été tuées et 42 000 autres ont été contraintes de fuir leur foyer¹². Les violences ont également entraîné des destructions et des pillages de grande ampleur, les locaux de plus de 10 ONG internationales ont notamment été complètement mis à sac, et 500 à 700 détenus se sont évadés de la principale prison de République centrafricaine, située à Bangui¹³.

Des civils d'autres régions de République centrafricaine ont été touchés par les retombées des violences de Bangui. Ainsi, pendant la même période, à Carnot, au moins deux attaques ciblées ont été perpétrées contre des musulmans par des milices anti-balaka, tuant au moins un homme musulman¹⁴.

L'étincelle qui a déclenché les violences à Bangui est l'homicide d'Amine Mahamat, un chauffeur de taxi-moto de 17 ans, dont le corps mutilé a été amené à la mosquée Ali Babolo, dans le quartier musulman de Bangui au petit matin du 26 septembre.

L'arrivée du corps à la mosquée a suscité une réaction violente d'hommes armés au sein de la population musulmane du PK5. Moins d'une heure plus tard, des coups de feu ont retenti dans le 5^e arrondissement, majoritairement chrétien, et, dans le courant de la journée, des dizaines de maisons ont été incendiées dans les quartiers de Bazanga, Brazza, Baïdi, Gala Baba, Sara Blagué et Moustapha. Corinne (le prénom a été changé), une femme de 37 ans habitant le quartier de Bazanga, a décrit ce qui s'est passé près de chez elle :

¹¹ Amnesty International, *République centrafricaine. Il faut que les Casques bleus soupçonnés du viol d'une fillette et de deux homicides aveugles fassent l'objet d'une enquête*, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/car-un-troops-implicated-in-rape-of-girl-and-indiscriminate-killings-must-be-investigated/> (consulté le 16 janvier 2016).

¹² OCHA, *Bulletin humanitaire*, Numéro 4, octobre 2015, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/CAR%20BH%20Octobre%202015.pdf> (consulté le 16 janvier 2016).

¹³ Human Rights Watch, *République centrafricaine : Nouvelle vague de meurtres insensés*, 22 octobre 2015, <https://www.hrw.org/fr/news/2015/10/22/republique-centrafricaine-nouvelle-vague-de-meurtres-insenses> (consulté le 2 décembre 2015).

¹⁴ Victimes et témoins, entretiens n° 54 à 62, novembre 2015, Carnot.

« Des miliciens musulmans ont incendié ma maison à Bazanga. Je n'ai pu aller voir les décombres qu'une semaine plus tard. Ce que j'ai vu m'a dévastée. Ma maison avait disparu. Il ne restait rien. Elle a brûlé avec tout ce que je possédais, y compris la télévision, le réfrigérateur, le ventilateur. Je n'ai rien pu sauver, pas même une cuillère. J'ai perdu tous mes papiers : mon acte de naissance et ceux de mes enfants, mon diplôme. J'ai tout perdu¹⁵. »

Plus tard dans la journée, des miliciens anti-balaka, soutenus par des membres des Forces armées centrafricaines (FACA) et des civils armés, ont érigé des barrages routiers dans le 5^e arrondissement, entre autres.

Amnesty International a rassemblé des informations sur plusieurs victimes de ces violences, notamment sur une jeune femme enceinte qui a reçu une balle dans le ventre¹⁶ et un coiffeur de 31 ans qui a été brûlé vif et laissé pour mort dans un fossé¹⁷. Jeanne (le prénom a été changé), une femme de 36 ans, a expliqué à Amnesty International ce qu'il s'est passé :

« Lorsque je suis arrivé à l'hôpital, Koko [le coiffeur] était toujours vivant, entièrement enveloppé dans des bandages. Il était aussi blessé à la tête. Il m'a expliqué que des musulmans armés l'avaient enlevé et l'avaient fait rouler sur une moustiquaire, puis lui avaient mis un pneu autour du cou. Il a indiqué qu'ensuite, ils [les musulmans armés] lui avaient versé de l'essence dessus et y avaient mis le feu. Il m'a demandé de l'eau, mais on ne pouvait pas lui en donner. Il est mort à 20 heures¹⁸. »

Des sources médicales à Bangui ont indiqué à Amnesty International qu'elles avaient accueilli douze femmes qui disaient avoir été violées par des musulmans armés dans le quartier de PK5 le 26 septembre¹⁹. Sabine (le prénom a été changé), jeune mère de 18 ans, a décrit les faits à Amnesty International :

« Je travaille comme femme de ménage dans une maison du PK5. Au matin du 26 septembre, autour de 8 heures, je suis allée au marché pour faire des courses [...] j'ai entendu des coups de feu. Je me suis mise à courir vers la maison, mais alors que je passais près du bureau local de la Croix-Rouge, j'ai été arrêtée par six hommes musulmans en uniformes militaires. Ils m'ont emmenée au pont Jackson. Là-bas, ils ont posé des cartons par terre, puis un jeune homme et un vieil homme m'ont violée. Les autres n'ont pas voulu, car ils n'avaient pas de préservatif²⁰. »

Des attaques contre des civils ont été perpétrées tout au long de la journée malgré la présence à proximité d'une base de la MINUSCA abritant environ 750 soldats rwandais qui

¹⁵ Victimes et témoins, entretien n° 63, novembre 2015, Bangui.

¹⁶ Informateurs clés, entretien n° 7 avec un responsable anti-balaka, octobre 2015, Bangui ; Informateurs clés, entretien n° 19 avec une personne travaillant dans l'humanitaire, octobre 2015, Bangui ; Victimes et témoins, entretien n° 41, octobre 2015, Bangui.

¹⁷ Informateurs clés, entretien n° 7 avec un responsable anti-balaka, octobre 2015, Bangui ; Victimes et témoins, entretiens n° 40 et 42, octobre 2015, Bangui ; Informateurs clés, entretien n° 19 avec une personne travaillant dans l'humanitaire, octobre 2015, Bangui.

¹⁸ Le nom du coiffeur a été changé. Victimes et témoins, entretien n° 40, octobre 2015, Bangui.

¹⁹ Informateurs clés, entretien n° 18, octobre 2015, Bangui.

²⁰ Victimes et témoins, entretien n° 45 avec une femme de 18 ans, novembre 2015, Bangui.

faisaient partie des 2 660 membres du personnel en uniforme stationnés à Bangui²¹. Pendant plusieurs heures, des miliciens musulmans munis d'armes légères, de grenades et de bidons d'essence sont entrés presque sans entrave dans le 5^e arrondissement. Amnesty International a recueilli de nombreux témoignages au PK5 et dans le 5^e arrondissement confirmant que les forces de maintien de la paix de la MINUSCA étaient absentes de ces zones le 26 septembre et qu'elles n'étaient intervenues que le lendemain en fin d'après-midi.

Le 27 septembre, la MINUSCA s'est également montrée incapable de répondre aux appels lui demandant d'escorter les blessés jusqu'aux hôpitaux. Un professionnel de santé a déclaré à Amnesty International : « *Nous avons reçu 25 blessés dont 13 blessés graves, mais nous n'avons pas pu les emmener à l'hôpital avec notre véhicule, car l'accès était bloqué pour des raisons de sécurité. Mon équipe a appelé la MINUSCA pour obtenir de l'aide, mais la MINUSCA a dit qu'elle ne pouvait pas venir. J'ai rappelé le commandant du bataillon, qui m'a dit que ce n'était pas lui qui pouvait prendre la décision de venir et que je devais appeler le chef des opérations. J'ai donc appelé le chef des opérations, qui m'a dit qu'il me rappellerait. Il ne l'a jamais fait. Le lendemain, six des blessés graves étaient morts*²². »

Les violences ont continué pendant deux jours, pendant lesquels d'autres crimes relevant du droit international et d'autres atteintes aux droits humains ont été commis, notamment des homicides, des viols, des pillages et des destructions de biens, alors que les craintes d'une tentative de coup d'État se faisaient de plus en plus vives. Le 27 septembre, des miliciens anti-balaka continuaient à ériger des barrages routiers dans le 5^e arrondissement, encerclant divers quartiers, notamment Castors, Bruxelles, Gobongo, Boganda, PK12 et Combattant, entre autres. Ils se sont également livrés à des affrontements avec des groupes d'autodéfense musulmans, à la fois au PK5 et dans le 5^e arrondissement (Bazanga²³).

Ce n'est que le 28 septembre, au bout de trois jours de violences, que les forces de la MINUSCA, ainsi que des soldats de l'opération *Sangaris*, ont pris des mesures pour détruire les barrages routiers des anti-balaka et empêcher une nouvelle aggravation de la situation dans les zones les plus touchées (autour de PK5 et du 5^e arrondissement²⁴).

Les recherches menées par Amnesty International montrent que, malgré la présence à Bangui de plus de 2 660 militaires et policiers, dont 1 860 de la Bangui Joint Task Force (BJTF²⁵), la MINUSCA a dans un premier temps été débordée par l'ampleur des violences. Les faiblesses structurelles et les lacunes en termes de capacité ayant contribué à cela sont examinées en détail dans le chapitre 2 du présent document. Certains facteurs plus immédiats et évitables expliquent également que la réaction de la MINUSCA ait été si tardive et inadaptée.

²¹ La base de la MINUSCA se trouve à environ un kilomètre du lieu où les premières violences ont éclaté (les zones entourant le quartier musulman du PK5).

²² Informateurs clés, entretien n° 19, octobre 2015, Bangui.

²³ Informateurs clés, entretien n° 29, octobre 2015, Bangui.

²⁴ Informateurs clés, entretiens n° 19, 29, 35, 48, octobre-novembre 2015, Bangui.

²⁵ En septembre 2014, lorsque le transfert d'autorité de la MISCA à la MINUSCA a été effectif, la MINUSCA a créé une force spéciale associant forces de police et forces militaires à Bangui. Première force de ce type dans le cadre d'une mission de maintien de la paix, elle a été dotée d'une chaîne de commandement dirigée par une composante policière. Lire R. Perito, *UN Peacekeeping in the Sahel*, mars 2015, <http://www.usip.org/sites/default/files/SR365-UN-Peacekeeping-in-the-Sahel-Overcoming-new-Challenges.pdf> [en anglais] (consulté le 21 janvier 2016).

Beaucoup des personnes interrogées ont indiqué que des lacunes en matière de commandement et de gestion de crise avaient certainement ralenti les processus de prise de décisions. La flambée de violences s'est produite alors que la présidente de transition et une grande partie des responsables de la MINUSCA, notamment le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, ses deux adjoints, le chef d'état-major et l'adjoint au directeur de la police, étaient à l'étranger. Si les hauts responsables civils, policiers et militaires et la présidente de transition sont précipitamment rentrés dans le pays, arrivant entre le 29 et le 30 septembre²⁶, selon les mots d'une personne interrogée, leur absence a « *privé la Mission de sa capacité à gérer les crises*²⁷ ». Les responsables de la MINUSCA ont régulièrement communiqué avec la BJTF pendant qu'ils étaient à l'étranger²⁸, mais il est possible que leur absence ait affecté la capacité de la Mission à agir rapidement et vigoureusement dans le cadre de son mandat de protection des civils.

De plus, si beaucoup des personnes interrogées ont mis en avant le fait que la BJTF n'était pas suffisamment équipée pour intervenir dans un conflit très violent, notamment en raison de la trop grande proportion d'unités policières au sein de ses effectifs, les problèmes de coordination entre les différentes composantes de la structure de commandement militaire ont conduit à la non-utilisation d'unités militaires clés alors qu'elles étaient disponibles. Par exemple, à cause d'un manque de coordination entre le commandement de la BJTF et la réserve du commandant de la force, plus de 450 soldats stationnés à Bangui, mais ne faisant pas partie de la BJTF, n'ont été utilisés qu'à partir du 30 septembre, date à laquelle le commandement de la BJTF a été transféré de la police aux forces militaires²⁹. Une source au sein de la MINUSCA nous a indiqué que le commandement ne savait même pas quel était l'effectif de ses propres troupes ni où celles-ci se trouvaient à Bangui le 26 septembre 2015³⁰.

D'octobre 2015 à janvier 2016 : gérer les tensions électorales et préélectorales

Après les affrontements de la fin septembre, Bangui a connu une période de calme tendu jusqu'à ce que, le 26 octobre, une délégation d'ex-Séléka de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), venant semble-t-il de Bambari pour participer à des négociations, soit attaquée par un groupe de miliciens anti-balaka à proximité de l'aéroport. Un représentant a été gravement blessé et deux autres sont toujours portés disparus, sans doute morts³¹. Des représailles de groupes d'autodéfense musulmans armés ont conduit au meurtre, le 27 octobre, de trois hommes chrétiens qui vendaient de l'eau dans le 5^e arrondissement, et à la destruction et au pillage de plusieurs maisons situées dans le quartier de Lakouanga. Le 29 octobre, le camp de personnes déplacées de Fatima a également été attaqué. Des dizaines de maisons ont été incendiées, quatre personnes ont été tuées et au moins vingt

²⁶ Informateurs clés, entretiens n° 29 et 46, octobre et novembre 2015, Bangui.

²⁷ Informateurs clés, entretien n° 29, octobre 2015, Bangui.

²⁸ Information provenant de la MINUSCA, janvier 2016.

²⁹ Informateurs clés, entretien n° 47, novembre 2015.

³⁰ Informateurs clés, entretien n° 35, 2015, Bangui.

³¹ MINUSCA, *La MINUSCA condamne une attaque à Bangui contre des membres de l'UPC*, 26 octobre 2015, <https://minusca.unmissions.org/la-minusca-condamne-une-attaque-%C3%A0-bangui-contre-des-membres-de-l%E2%80%99upc> (consulté le 20 janvier 2016).

personnes, dont un Casque bleu, ont été blessées³².

Toutefois, contrairement aux 26, 27 et 28 septembre, la MINUSCA a réagi rapidement pour endiguer les violences. Les forces de la MINUSCA, soutenues par les soldats de l'opération *Sangaris*, ont également arrêté à Sibut, à environ 200 kilomètres de la capitale, une grande colonne de combattants de l'ex-Séléka qui tentaient de rejoindre Bangui entre les 10 et 12 octobre 2015³³. Si ces combattants avaient atteint Bangui, les violences auraient probablement été encore plus graves.

Entre octobre 2015 et janvier 2016, la MINUSCA a également sécurisé une série d'événements potentiellement dangereux, empêchant que des violences de grande ampleur ne surviennent. Ces événements étaient notamment la visite du pape, le référendum sur l'adoption d'une nouvelle Constitution et un tour d'élections nationales. Des violences ont certes éclaté dans l'enclave musulmane du PK5 à Bangui pendant le référendum constitutionnel du 13 décembre, faisant au moins deux morts, mais la MINUSCA a réagi rapidement et des forces de maintien de la paix ont été déployées pour protéger les votants et les civils. Le 30 décembre, alors que se tenaient les élections présidentielle et législatives en République centrafricaine, les forces militaires et la police de la MINUSCA ainsi que des soldats de l'opération *Sangaris* ont été déployés pour éviter que des incidents importants ne se produisent pendant le vote³⁴.

³² Agence France-Presse, *Centrafrique : 4 morts et une vingtaine de blessés dans des violences à Bangui* 30 octobre 2015, <http://reliefweb.int/report/central-african-republic/centrafrique-4-morts-et-une-vingtaine-de-bless-s-dans-des-violences> (consulté le 20 janvier 2016).

³³ MINUSCA, *La MINUSCA appelle les groupes armés à respecter leurs engagements vis-à-vis du processus de paix*, 17 octobre 2015, <http://minusca.unmissions.org/la-minusca-appelle-les-groupes-arm%C3%A9s-%C3%A0-respecter-leurs-engagements-vis-%C3%A0-vis-du-processus-de-paix> (consulté le 20 janvier 2016).

³⁴ MINUSCA, *Référendum constitutionnel : la MINUSCA a fortement appuyé le vote des Centrafricains*, 14 décembre 2015, <http://minusca.unmissions.org/referendum-constitutionnel-la-minusca-fortement-appuy%C3%A9-le-vote-des-centrafricains> (consulté le 21 janvier 2016) ; Entretiens avec des informateurs clés, victimes et témoins et observation du vote par Amnesty International, novembre 2015.

CHAPITRE 2 : FACTEURS STRUCTURELS LIMITANT L'EFFICACITÉ DE LA MINUSCA

L'incapacité de la MINUSCA à réagir efficacement aux graves menaces pour la sécurité comme lors des événements de septembre 2015, ou à remplir tous les aspects de son mandat, ne peut s'expliquer uniquement par des événements spécifiques ou par les décisions de certains responsables. Les entretiens réalisés dans le cadre de ce rapport, en particulier avec des membres haut placés des branches civiles et militaires de la MINUSCA, mais aussi avec des diplomates, des membres d'organisations humanitaires, des responsables de groupes armés et des civils, montrent clairement que les réactions limitées ou tardives de la MINUSCA sont révélatrices de problèmes structurels plus importants. Ce chapitre présente les principaux points que les personnes interrogées ont évoqués avec Amnesty International au cours de ces entretiens ainsi que les avis les plus répandus parmi ces personnes.

Amnesty International a conscience que la MINUSCA opère dans un environnement extrêmement complexe en République centrafricaine. Un grand nombre des personnes interrogées ont indiqué que la République centrafricaine était l'un des environnements où le maintien de la paix était le plus difficile au monde. Étant donné la complexité du conflit en République centrafricaine, la diversité et la fragmentation des acteurs armés et la prolifération généralisée des armes, en partie liée à l'inefficacité des processus précédents et actuels de désarmement, ainsi que le fait que les progrès vers un accord de paix politique sont limités, il n'y a souvent pas de paix à maintenir.

Mandat et capacité de l'État

« Nos forces ont été appelées pour ramener l'ordre dans un environnement où il n'y a pas de paix à maintenir. La MINUSCA n'a pas été mandatée pour imposer la paix et on ne lui a pas donné les moyens d'imposer l'ordre dans un environnement de guérilla urbaine³⁵. »

³⁵ Entretien avec un membre haut placé de la branche civile de la Mission. Informateurs clés, entretien n° 46, novembre 2015, Bangui.

Un nombre important des personnes interrogées ont fait part de leurs préoccupations quant au décalage entre la complexité du mandat de la MINUSCA et les moyens à disposition de celle-ci. Ces personnes estimaient en effet que la Mission jouait plus souvent un rôle d'imposition de la paix que de maintien de la paix, mais qu'elle n'avait pas les moyens adéquats pour le faire.

Le mandat multidimensionnel de la MINUSCA, qui consiste à soutenir le processus de transition, notamment en agissant en faveur du renforcement de l'autorité de l'État et de la préservation de l'intégrité territoriale, à renforcer l'état de droit, à promouvoir et à protéger les droits humains, à soutenir les programmes de DDR et la réforme du secteur de la sécurité, à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire apportée par des civils et, avant tout, à protéger les civils, s'est révélé extrêmement compliqué à mettre en œuvre. Un diplomate à Bangui a résumé cette situation :

« La Mission a plusieurs mandats concurrents : les élections sont une priorité, les programmes de DDR et de réforme du secteur de la sécurité sont une priorité, la protection des civils est une priorité. Il faut gérer tout cela en même temps, mais personne n'a les moyens de remplacer un pays. On ne peut pas tout confier à la MINUSCA et lui dire de tout régler³⁶. »

Plusieurs sources ont dit à Amnesty International que la MINUSCA devait souvent faire un choix entre plusieurs objectifs concurrents en raison de ses moyens d'action limités. Ainsi, de nombreux responsables de groupes armés, dont certains continuent à provoquer des violences ou sont visés par des sanctions des Nations unies, sont toujours en liberté alors qu'ils sont soupçonnés d'avoir commis des crimes relevant du droit international, d'attaquer des civils et d'entretenir une situation d'insécurité. Le fait que si peu de responsables de groupes armés aient fait l'objet d'enquêtes ou aient été appréhendés³⁷ est en partie lié aux craintes des responsables de la MINUSCA de ne pas avoir les moyens de gérer une potentielle réaction violente. Un membre haut placé de la branche civile de la MINUSCA a expliqué à Amnesty International : *« Nous souhaitons les arrêter ou les interroger, mais nous devons avoir à l'esprit les nombreuses vies qui pourraient être perdues en cours de route³⁸ ».*

La protection des civils et l'application de la justice relèvent de la responsabilité principale des autorités centrafricaines, comme cela a été indiqué précédemment, même si la MINUSCA a le pouvoir d'adopter des mesures temporaires d'urgence afin de maintenir l'ordre public fondamental et de lutter contre l'impunité. Pour remplir cette partie de son mandat, la MINUSCA a besoin de la coopération des autorités centrafricaines. Aussi, il est clair que les difficultés rencontrées par la MINUSCA sont étroitement liées à l'extrême faiblesse des institutions étatiques centrafricaines. En effet, les autorités de transition sont, dans une large mesure, incapables d'assurer la sécurité des citoyens et de proposer des services publics dans presque toutes les régions du pays, en dehors de Bangui. Pire encore, depuis le début du conflit, certains membres des forces de sécurité centrafricaines, en particulier des FACA, ont été impliqués dans de graves violations des droits humains.

Même si elle a bien conscience de ces difficultés, Amnesty International estime que, étant donné son mandat, la MINUSCA devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir

³⁶ Informateurs clés, entretien n° 66, octobre 2015, Bangui.

³⁷ En juillet 2014, Amnesty International a dressé une liste de 20 responsables présumés de crimes relevant du droit international. À ce jour, presque aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une enquête et n'a été arrêté. Cette liste figure dans le rapport d'Amnesty International intitulé *République centrafricaine. Il est temps de rendre des comptes*, 10 juillet 2014, (Index : AFR 19/006/2014), <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/006/2014/fr/> (consulté le 21 janvier 2016).

³⁸ Informateurs clés, entretien n° 29, octobre 2015, Bangui.

la protection de la population, en particulier lorsque les autorités centrafricaines sont incapables de le faire. Dans ce contexte, on ne peut que constater la pertinence de la déclaration du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, selon lequel la « *responsabilité de l'État n'affaiblit pas [...] l'obligation des missions [des Nations unies] d'agir dans la mesure de leurs moyens lorsque le gouvernement hôte ne veut pas ou n'est pas capable de protéger ses citoyens*³⁹ ».

Effectifs du personnel en uniforme au sein de la MINUSCA

« Nous manquons encore d'hommes. L'effectif initial a été défini à la suite d'une évaluation effectuée en juillet 2014. Il est aujourd'hui évident que nous avons besoin d'au moins deux bataillons d'infanterie supplémentaires⁴⁰. »

Plusieurs des personnes interrogées ont exprimé l'idée que le manque de personnel en uniforme déployé en République centrafricaine ainsi que les limites de sa répartition géographique et opérationnelle expliquaient en grande partie le décalage entre le mandat de la MINUSCA et sa mise en œuvre. Beaucoup des personnes que nous avons rencontrées ont en outre indiqué qu'il était nécessaire d'augmenter considérablement les effectifs du personnel en uniforme sur le terrain.

En mars 2015, la résolution 2212 du Conseil de sécurité des Nations unies a autorisé le déploiement de 12 870 membres du personnel en uniforme, ce qui représentait déjà une hausse par rapport à l'effectif initial de 11 820 défini en avril 2014⁴¹. En juin 2015, il manquait encore 1 640 personnes dans l'effectif de la MINUSCA. Mais en janvier 2016, grâce à l'arrivée de renforts, les forces de police avaient atteint 95 % de leur effectif prévu et les forces militaires 93,5 %⁴².

Un grand nombre des personnes interrogées ont indiqué que l'effectif devait encore être renforcé, notamment grâce au déploiement de soldats d'infanterie et d'unités spécialisées supplémentaires qui soient capables de mieux gérer les immenses défis en matière de sécurité et la complexité du mandat⁴³. Plusieurs personnes ont souligné qu'il était nécessaire que la Mission soit en mesure de réagir à des violences en plusieurs endroits, et que le redéploiement de renforts depuis d'autres régions du pays au cours d'une crise risquait de mettre en danger ces autres régions, qui ont également des besoins importants⁴⁴. Certaines

³⁹ Lettres du secrétaire général des Nations unies adressées au président de l'Assemblée générale et au président du Conseil de sécurité, A/70/95-S/2015/446, 17 juin 2015, § 85, http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/446, (consulté le 16 janvier 2016).

⁴⁰ Informateurs clés, entretien n° 37, 30 octobre 2015, Bangui.

⁴¹ Résolution 2149 du Conseil de sécurité des Nations unies, avril 2014, <http://www.un.org/press/fr/2014/CS11349.doc.htm> (consulté le 16 janvier 2016).

⁴² Information provenant de la MINUSCA, janvier 2016.

⁴³ Informateurs clés, entretiens n° 16, 19, 24, 32, 52, 65, octobre-novembre 2015, Bangui.

⁴⁴ Informateurs clés, entretiens n° 17, 18, 24, 47, 59, octobre-novembre 2015, Bangui.

personnes ont toutefois indiqué qu'elles craignaient que ces ressources ne soient jamais disponibles. Comme l'a expliqué un membre du personnel de la MINUSCA : « *Augmenter l'effectif serait une bonne idée. Toutefois, je crains que cela ne pose problème en termes de budget, et le Mali et le Soudan du Sud auront toujours la priorité*⁴⁵. »

Bien que l'effectif déployé semble important, le vaste territoire du pays et sa faible densité de population, ainsi que le nombre considérable de zones sensibles en termes de sécurité, signifient que les bases se trouvant en dehors de Bangui sont trop petites pour dissuader efficacement les groupes armés. Les Casques bleus du contingent de République démocratique du Congo stationné à Bambari, par exemple, n'ont pas eu d'effet dissuasif face aux forces de l'ex-Séléka du général Ali Darassa, car ils n'étaient pas suffisamment nombreux. Ainsi, le 12 novembre 2015, lorsque les forces de l'ex-Séléka ont attaqué le camp de personnes déplacées de la ville, le bilan a été de trois morts, 30 blessés et quelque 40 habitations incendiées⁴⁶.

Dans au moins un cas, il apparaît que les conditions du protocole d'accord signé entre les Nations unies et les pays fournissant des contingents restreignent les zones de déploiement des forces. Un diplomate a ainsi expliqué que c'était pour cette raison qu'une partie du contingent sénégalais, bien entraîné et équipé, avait été uniquement chargé de la surveillance de l'aéroport⁴⁷.

Un certain nombre des personnes interrogées pensaient également que le concept des opérations de la MINUSCA sous-estimait le niveau des menaces à Bangui, en partie parce qu'il avait été défini pendant une période plus calme. Plusieurs des personnes interrogées ont affirmé que cela pouvait expliquer le fait que la BJTF soit trop petite et qu'elle comporte une trop grande proportion d'unités de police pour être capable de réagir à une escalade de violences coordonnées et de grande ampleur, comme celles de septembre 2015.

Formation, équipement et conditions de vie du personnel en uniforme

« Nos forces présentent des déficits structurels. Je dirais qu'elles travaillent à 30 % de la capacité généralement attendue des opérations de paix⁴⁸. »

La plupart des personnes interrogées ont fait part de profondes inquiétudes, soulignant que, même si la MINUSCA atteint l'effectif prévu par le Conseil de sécurité des Nations unies, des problèmes liés aux capacités, à la motivation et à la discipline de certains contingents déployés l'empêcheront d'agir efficacement et conformément aux normes dont on est en droit de s'attendre de la part des forces de maintien de la paix des Nations unies.

⁴⁵ Informateurs clés, entretien n° 52, novembre 2015, Bangui.

⁴⁶ Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Le HCR condamne les attaques contre des camps de déplacés en République centrafricaine*, 12 novembre 2015, <http://www.unhcr.fr/print/5644b2e3c.html> (consulté le 1^{er} décembre 2015).

⁴⁷ Entretien avec un diplomate. Informateurs clés, entretien n° 47, novembre 2015, Bangui.

⁴⁸ Entretien avec un membre haut placé de la branche civile de la Mission. Informateurs clés, entretien n° 46, novembre 2015, Bangui.

En effet, l'équipement des pays contributeurs est très variable et de nombreux contingents de la MINUSCA sont dépourvus de l'équipement nécessaire pour agir efficacement et intervenir dans des environnements où les combats sont intenses. Presque tous les membres du personnel de la MINUSCA que nous avons rencontrés ont dit à Amnesty International que l'équipement mis à la disposition des différents contingents de la Mission était inégal et souvent inadapté.

S'exprimant sur les raisons pour lesquelles la MINUSCA n'avait pas dépêché de forces armées dans le 5^e arrondissement au début des événements de septembre, un membre haut placé des forces de la MINUSCA a déclaré : « *Lorsque des coups de feu sont tirés, nous pouvons uniquement envoyer des hommes dans des véhicules blindés. Mais beaucoup de ces véhicules sont actuellement hors service. Le bataillon rwandais, composé de 750 hommes, ne dispose que de quelques véhicules de transport de personnel blindés. Certaines unités de police constituées n'en ont que deux ou trois. Cela réduit notre capacité d'intervention*⁴⁹. »

Par ailleurs, deux groupes d'intervention qui étaient arrivés en République centrafricaine n'ont pas pu être utilisés, car l'un manquait de formation et l'autre d'équipements⁵⁰. Trois hélicoptères n'ont été utilisés en appui des opérations de sécurité qu'à partir de début novembre 2015, alors qu'ils étaient arrivés dans le pays plusieurs mois auparavant⁵¹.

Ces failles obligent souvent la MINUSCA à solliciter, dans une large mesure, l'aide des forces de l'opération *Sangaris*, qui disposent d'un équipement plus moderne et en meilleur état, notamment des véhicules blindés plus lourds, un appui aérien aux combats et des systèmes de communication.

Le fait que les forces de la MINUSCA proviennent en partie de la précédente mission de maintien de la paix, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA), donne un début d'explication à ces faiblesses. En effet, selon plusieurs des personnes interrogées, certains contingents qui, en temps normal, ne seraient pas conformes aux normes des Nations unies, ont été maintenus, et certains n'ont toujours pas été relevés⁵². Les forces du Cameroun, de la République du Congo et de la République démocratique du Congo, par exemple, n'avaient jamais participé à des opérations des Nations unies de cette ampleur⁵³. Le comportement et la discipline d'un certain nombre de contingents avaient déjà été placés sous surveillance, notamment en raison d'allégations d'extorsion, de recours excessif à la force, de disparitions forcées et d'exploitation sexuelle, et ces pratiques semblent avoir continué sous le commandement de la MINUSCA⁵⁴.

⁴⁹ Entretien avec un membre haut placé de la branche civile de la Mission. Informateurs clés, entretien n° 48, novembre 2015, Bangui.

⁵⁰ Entretien avec un membre haut placé de la Mission. Informateurs clés, entretien n° 30, octobre 2015, Bangui.

⁵¹ Entretien avec un diplomate. Informateurs clés, entretien n° 47, novembre 2015, Bangui.

⁵² Les normes des Nations unies prévoient des formations préalables au déploiement et des initiations, dans le pays d'intervention, à la protection des civils, aux droits humains et au droit international humanitaire, mais aussi à la politique de tolérance zéro des Nations unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Informateurs clés, entretiens n° 46 et 52, novembre 2015, Bangui.

⁵³ Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies, *Troop and police contributors*, Statistiques, <http://www.un.org/en/peacekeeping/resources/statistics/contributors.shtml> [en anglais] (consulté le 16 janvier 2016).

⁵⁴ Amnesty International, *République centrafricaine. Il faut que les Casques bleus soupçonnés du viol d'une fillette et de deux homicides aveugles fassent l'objet d'une enquête*, 11 août 2015, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/08/car-un-troops-implicated-in-rape-of-girl-and->

L'un des facteurs d'indiscipline, outre divers problèmes tels que l'absence de mécanismes efficaces d'obligation de rendre des comptes, est le fait que certains contingents de la MINUSCA, notamment ceux de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Cameroun, ont été gravement touchés par le retard ou le non-paiement des salaires, ce qui relève de la responsabilité du pays contribuant à la force. Les soldats et policiers non payés sont moins motivés, moins enclins à écouter leurs commandants ou à prendre des risques, et plus susceptibles d'extorquer de l'argent à la population locale. Certaines sources au sein de la population civile, d'organisations humanitaires et de la Mission nous ont confirmé que des membres des forces de maintien de la paix réclamaient de l'argent aux personnes demandant à être escortées.

Selon un commerçant du quartier du PK5 à Bangui, « *si vous voulez vous rendre en ville, les Casques bleus peuvent vous y emmener dans leurs véhicules blindés, mais ils vous demanderont entre 10 000 et 25 000 francs CFA pour le faire. Sans eux, on ne peut pas quitter notre quartier pour aller à la banque ou faire autre chose*⁵⁵. »

La motivation, l'efficacité et le respect des normes des Nations unies sont également affectés par les mauvaises conditions de vie et l'absence de relève de certains contingents. Ainsi, les forces de la République démocratique du Congo, par exemple, étaient en République centrafricaine depuis plus de deux ans lorsqu'elles ont été retirées en raison de leurs mauvaises performances et d'accusations d'exploitation et d'atteintes sexuelles contre des mineurs⁵⁶. Les maladies et le stress non pris en charge ont également conduit à un taux élevé de dépressions nerveuses, selon un membre haut placé de la Mission⁵⁷.

Certaines des insuffisances des contingents de la MINUSCA ont été partiellement corrigées par l'adoption d'un nouveau processus de constitution des forces, qui a permis l'intégration de nouvelles unités de police constituées et de nouveaux contingents nationaux, tels que ceux du Bangladesh, du Cambodge, d'Égypte, du Pakistan, du Sénégal et de Zambie⁵⁸.

Si plusieurs de ces contingents sont arrivés avec l'équipement et les capacités requis, conformément à leur protocole d'accord avec les Nations unies, cela n'a pas été le cas pour d'autres. Par exemple, plusieurs contingents, notamment les forces pakistanaïses, manquent d'interprètes, ce qui nuit considérablement à leur capacité à interagir avec la population

[indiscriminate-killings-must-be-investigated/](#) (consulté le 16 janvier 2016). The Globe and the Mail, Thompson Reuters, *UN peacekeepers face new sex allegations in Central African Republic*, 11 novembre 2015, <http://www.theglobeandmail.com/news/world/un-peacekeepers-face-new-sex-allegations-in-central-african-republic/article27211242/> [en anglais] (consulté le 16 janvier 2016). Victimes et témoins, entretiens n° 50 et 51, novembre 2015, Bangui.

⁵⁵ Victimes et témoins, entretien n° 51, novembre 2015, Bangui.

⁵⁶ The Telegraph, *Fresh rape allegations against UN peacekeepers in the Central African Republic*, 19 août 2015, <http://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/centralafricanrepublic/11813395/Fresh-rape-allegations-against-UN-peacekeepers-in-the-Central-African-Republic.html> [en anglais] (consulté le 16 janvier 2016) ; Reuters, *UN says Congo failed to properly vet Central African Republic troops*, 19 novembre 2015, <http://www.reuters.com/article/2015/11/19/us-centralafrica-congodemocratic-un-idUSKCN0T82M620151119#aqTRwplBs0Ahgmbg.97> [en anglais] (consulté le 16 janvier 2016) ; Réseau des journalistes pour les droits de l'homme, *Trois nouvelles allégations de viols signalées par la Minusca*, 19 août 2015, <http://rjdh.org/de-nouvelles-allegations-de-viols-presumes-signalees-par-la-minusca/> (consulté le 16 janvier 2016).

⁵⁷ Informateurs clés, entretien n° 52, novembre 2015, Bangui.

⁵⁸ Informateurs clés, entretien n° 64, novembre 2015, Bangui.

locale⁵⁹. Ces lacunes risquent de renforcer le sentiment, au sein de la population locale, que les forces des Nations unies sont distantes et ne comprennent pas le contexte du pays⁶⁰.

Collecte d'informations, capacité d'alerte et image de la MINUSCA

« Nous n'avons pas beaucoup de temps pour le renseignement. Pourtant, plus nous optimiserons nos capacités en matière de renseignement, plus nous serons efficaces. Mais nous ne sommes pas une force d'intervention comme Sangaris. Celle-ci dispose de 900 hommes, mais sa capacité à collecter des informations est supérieure à la nôtre, alors que nous comptons 12 000 personnes⁶¹. »

La capacité de la MINUSCA à anticiper et à empêcher les violences dépend en partie de sa capacité à rassembler et analyser des informations et des renseignements, ainsi qu'à agir sur la base de ces renseignements, notamment ceux collectés auprès des habitants dont la coopération dépend de l'image qu'ils ont de la MINUSCA.

Beaucoup des personnes interrogées, qu'elles appartiennent à la Mission ou non, ont indiqué que la MINUSCA avait été prise au dépourvu lors des violences de septembre en partie à cause de sa faible capacité de collecte et d'analyse d'informations. Début novembre, par exemple, la MINUSCA ne comptait que 24 assistants chargés de la liaison avec la population locale dans le pays, dont seulement quatre à Bangui. Or, ces assistants sont indispensables pour obtenir plus d'informations et analyser les menaces émergentes. Si la Mission en recrute actuellement 28 nouveaux, la branche civile de la MINUSCA emploie seulement un peu plus de 1 000 personnes, soit beaucoup moins que des Missions de taille similaire au Mali ou au Soudan du Sud⁶². Plusieurs des personnes interrogées, notamment des personnes travaillant dans l'humanitaire, ont critiqué la qualité de l'analyse de sécurité réalisée par la MINUSCA.

⁵⁹ Informateurs clés, entretien n° 34, novembre 2015, Bangui.

⁶⁰ Veronique Barbelet, *Central Africa: addressing the protection crisis*, novembre 2015, <http://www.odi.org/publications/10103-protection-car-africa-conflict-seleka-anti-balaka-peacekeepers>, [en anglais] (consulté le 20 janvier 2016).

⁶¹ Entretien avec un membre haut placé de la branche civile de la Mission. Informateurs clés, entretien n° 48, novembre 2015, Bangui.

⁶² DOMP des Nations unies, *Fiche d'information sur les opérations de maintien de la paix en cours, Statistiques*, <http://www.un.org/fr/peacekeeping/resources/statistics/factsheet.shtml> (consulté le 20 janvier 2016).

L'image négative de la MINUSCA et les attentes déçues de nombreux habitants ont également contribué à réduire la capacité de la Mission à remplir son mandat de protection des civils⁶³. La flambée de violences du 26 septembre 2015 a exacerbé le sentiment chez les personnes interrogées à Bangui que la MINUSCA n'est pas capable de les protéger ou ne souhaite pas le faire. Joseph (le prénom a été changé), un coiffeur de 45 ans de Bangui, a déclaré :

« On attendait beaucoup d'eux. Ils nous avaient dit de patienter. Qu'ils seraient bientôt 12 000. Mais aujourd'hui, alors qu'ils sont 12 000, on ne les voit pas sur le terrain. Ils nous ont tellement déçus que les gens ont commencé à suspecter la MINUSCA d'être du côté des groupes armés. Lorsqu'on les attend pour une intervention, ils n'arrivent jamais. Ou alors, quand ils arrivent, c'est trop tard. C'est pour cela que les gens sont devenus hostiles⁶⁴. »

Simon (le prénom a été changé), un jeune homme qui a été déplacé deux fois, a expliqué sa déception : *« Si nous sommes de retour à Mpoko [le camp de déplacés situé à côté de l'aéroport], ce n'est pas parce que nous y sommes bien. Nous avons quitté nos foyers en décembre 2013 à cause des violences perpétrées par la Séléka. Des personnes de la MINUSCA sont alors venues nous dire qu'elles allaient veiller à notre sécurité et que nous pouvions rentrer chez nous. C'est ainsi qu'en juin 2015, nous sommes retournés dans le 5^e arrondissement, mais nous avons été contraints de le fuir à nouveau en septembre. »*

Cette mauvaise image de la MINUSCA a également transparu dans les entretiens avec les responsables de groupes armés qu'Amnesty International a rencontrés, lesquels ont justifié leur rôle par l'absence de protection offerte par la MINUSCA. Haroun Tidjani, responsable d'un groupe d'autodéfense musulman armé du PK5, a dit à Amnesty International : *« On nous dit que les forces de l'opération Sangaris et de la MINUSCA sont là pour nous protéger. Mais elles ne le font pas. Donc je dois être armé pour me protéger moi-même. »* Ce sentiment est partagé par Haroun Gaye, responsable d'un autre groupe d'autodéfense musulman, qui a ajouté : *« Les Occidentaux nous ont appris qu'on ne peut pas demander la liberté et l'égalité. Il faut les saisir⁶⁵. »*

Pour Maxime Mokom, coordinateur national d'une branche radicale des anti-balaka, *« les gens sont à la merci de la nature. Le gouvernement ne les protège pas. La communauté internationale ne les protège pas. Les forces disent être là pour les protéger... mais où sont-elles ? La MINUSCA est-elle venue ici pour échouer dans sa mission ?⁶⁶ »*

⁶³ Veronique Barbelet, *Central Africa: addressing the protection crisis*, novembre 2015, <http://www.odi.org/publications/10103-protection-car-africa-conflict-seleka-anti-balaka-peacekeepers> [en anglais] (consulté le 20 janvier 2016).

⁶⁴ Victimes et témoins, entretien n° 9, octobre 2015, Bangui.

⁶⁵ Entretien avec Haroun Gaye, responsable d'un groupe d'autodéfense musulman armé du PK5, à Bangui. Informateurs clés, entretien n° 53, novembre 2015, Bangui.

⁶⁶ Entretien avec Maxime Mokom, responsable d'une milice anti-balaka. Informateurs clés, entretien n° 7, octobre 2015, Bangui.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'un des messages les plus clairs du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix est qu'il est essentiel de garantir une adéquation entre le mandat de stabilisation et les moyens mis à disposition pour le remplir⁶⁷. Or, la MINUSCA accuse un sérieux manque de moyens, aussi bien civils que militaires, ce qui l'empêche de remplir son mandat très complexe et exigeant dans un contexte de paix fragile et en l'absence presque totale d'institutions étatiques efficaces.

La résolution de ces problèmes nécessitera une action du Conseil de sécurité des Nations unies, du DOMP et de la MINUSCA, mais aussi des pays fournissant des contingents et des autorités centrafricaines elles-mêmes. Parmi ces différents acteurs, certains pourront relever les défis spécifiques à la République centrafricaine, tandis que d'autres s'occuperont des problèmes inhérents à de nombreuses opérations de maintien de la paix. Dans tous les cas, tous sont essentiels pour que l'investissement de la communauté internationale en République centrafricaine ait une chance de réussir. Sans cette implication, la crédibilité de la MINUSCA risque de faiblir encore aux yeux des groupes armés et de la population, et la Mission sera incapable de protéger les civils et de promouvoir le désarmement, la justice et la transition politique.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DE SÉCURITÉ ET AU DOMP DES NATIONS UNIES

- Évaluer et réviser, en consultation avec toutes les parties prenantes, y compris le gouvernement centrafricain, les organisations de la société civile du pays et d'autres organes tels que l'Union africaine, la capacité actuelle et le concept des opérations de la MINUSCA avant le renouvellement de son mandat en avril 2016.
- Veiller à ce que les ressources humaines, financières et logistiques adéquates soient mises à la disposition de la MINUSCA pour que celle-ci puisse remplir son mandat multidimensionnel impliquant l'obligation de rendre des comptes pour les responsables présumés de crimes relevant du droit international, la protection des civils, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants.
- Identifier comment le recours à des mesures temporaires d'urgence permettrait de mieux surmonter les défaillances des institutions centrafricaines et comment de telles mesures pourraient donner les moyens à la MINUSCA de jouer un rôle plus proactif dans les enquêtes sur les personnes soupçonnées de crimes relevant du droit international et dans leur arrestation, ainsi que dans la protection des civils.
- Accélérer le déploiement de forces militaires et de police conformes aux normes des Nations unies pour atteindre l'effectif prévu par la résolution 2212, et rapidement évaluer le besoin de renforts supplémentaires au-delà des niveaux autorisés.

⁶⁷ A/70/95-S/2015/446, 17 juin 2015, http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2015/446 (consulté le 3 février 2016).

- Réaliser régulièrement des évaluations et des visites préalables au déploiement pour vérifier que les pays fournissant des contingents de forces militaires et de police respectent les normes des Nations unies, en particulier les formations préalables au déploiement, notamment celles sur les droits humains et les exploitations et atteintes sexuelles ; l'équipement adéquat pour les contingents ; les rotations, au minimum, tous les 12 mois ; le paiement, à temps, de salaires adéquats ; et des conditions de vie décentes.

RECOMMANDATIONS À LA MINUSCA

- Veiller à la présence de forces militaires adéquates, dotées d'un équipement adapté, et effectuer des patrouilles dans les zones à haut risque et stratégiques, notamment à Bangui, Sibut, Bambari, Boda, Kagabandoro, Batangafo et sur la MSR1 (*Main Supply Road n°1*).
- Renforcer la présence de la Mission autour des enclaves musulmanes déjà protégées et améliorer la protection des musulmans rentrés chez eux en dehors de ces enclaves.
- Recruter et déployer un nombre nettement plus important d'assistants chargés de la liaison avec la population locale dans le but de favoriser l'établissement de relations de proximité avec tous les citoyens affectés et ainsi mieux comprendre leurs besoins en matière de protection, ce qui permettra de réviser la stratégie de protection des civils de la Mission.
- Effectuer régulièrement des enquêtes auprès des habitants affectés pour mieux comprendre leur point de vue et leurs attentes, et tenir compte des résultats de ces enquêtes pour améliorer les stratégies de protection.
- Dialoguer de manière continue avec les ONG locales et internationales ainsi qu'avec d'autres organisations humanitaires afin de renforcer les capacités d'analyse des menaces existantes quant à la protection des civils. Cela comprend le partage d'informations entre le cluster Protection, le groupe de travail sur la protection des civils et les autres unités de la MINUSCA concernées.

RECOMMANDATIONS AUX PAYS FOURNISSANT DES SOLDATS ET DES FORCES DE POLICE

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que le personnel militaire et policier respecte les normes des Nations unies en matière de formation préalable au déploiement, notamment celles sur les droits humains et les exploitations et atteintes sexuelles ; et veiller à ce que les équipements des contingents des pays contributeurs déployés soient conformes aux normes des Nations unies.
- Veiller à ce que le personnel soit payé de façon régulière et à temps, que les contingents soient relevés au minimum tous les 12 mois, et que leurs conditions de vie soient améliorées, en particulier dans les bases se trouvant en dehors de Bangui.
- Éviter l'ajout de conditions, dans les protocoles d'accord avec la MINUSCA, qui risqueraient de limiter ou de restreindre le déploiement de forces aux dépens de l'efficacité de la Mission.
- Veiller à ce que l'obligation de rendre des comptes soit réellement appliquée dans les cas de violations des droits humains commises par le personnel de la MINUSCA, en

particulier dans les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et à ce que les responsables présumés de ces actes fassent l'objet d'enquêtes efficaces et soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.

RECOMMANDATIONS AUX PROCHAINES AUTORITÉS CENTRAFRICAINES

- S'engager à offrir un soutien durable à la MINUSCA pour lui permettre de remplir son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils, le recours aux mesures temporaires d'urgence, et l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies claires pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration.
- Asseoir à nouveau et étendre l'autorité de l'État en République centrafricaine en redéployant et en reconstruisant des institutions viables dans les diverses préfectures du pays.
- S'engager à mettre un terme à l'impunité, notamment en soutenant la réhabilitation du système judiciaire ainsi que les mécanismes d'obligation de rendre des comptes aux niveaux national et international pour les cas de crimes relevant du droit international, de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits commis pendant le conflit.
- Renforcer les initiatives locales de gestion du conflit, de réconciliation et d'établissement de la paix en impliquant tous les secteurs de la société, y compris les minorités, les jeunes et les femmes.

Amnesty International - janvier 2016
Index : AFR 19/3263/2016

AMNESTY
INTERNATIONAL



www.amnesty.org/fr